

Quelles sont les conditions de réussite de Vis mon métier ?

- Être salarié d'Aurore
- S'inscrire dans une démarche de découverte d'un autre service, pôle ou métier au sein de l'association
- Être volontaire : parlez-en à votre responsable !
- Valider la démarche avec votre responsable et votre RRH

Assistant Médico-Psychologique **Moniteur éducateur**
Encadrant technique Directeur des systèmes d'information
Veilleur de nuit **Formateur** **Travailleur social**
Chargé des partenariats **Auxiliaire de puériculture**
Responsable Qualité **Directeur** **Educateur jeunes enfants**
Agent des services logistiques **Maitre de maison**
Assistant social **Cuisinier** **Aide-médico-psychologique**
Directeur territorial **Animateur socio éducatif**
Médecin coordonateur **Employé administratif**
Agent technique **Ouvrier** **Psychomotricien**
Auxiliaire de vie **Technicien logistique** **Moniteur d'atelier**
Coordonateur **Aide soignant** **Enseignant spécialisé**
Infirmier psychiatrique **Juriste** **Chargé de communication**
Educateur **Conseiller en économie sociale familiale**
Masseur-Kinesithérapeute **Chef de projet** **Comptable**
Agent d'entretien **Pédiatre** **Ergothérapeute**
Psychiatre **Neuro psychiatre** **Animateur d'activité culturelles**
Agent qualifié **Médecin** **Responsable Ressources Humaines**
Pharmacien **Secrétaire de direction** **Gestionnaire immobilier**
Agent hôtelier **Conseiller en insertion professionnelle**
Gestionnaire de paie **Chef de service** **Secrétaire médical**
Plongeur **Infirmier** **Chargée de la formation** **Diététicien**
Psychologue **Responsable Administratif et Financier**

VIS
MON METIER

Aurore
ASSOCIATION

VIS MON METIER



Vis mon métier : pour qui, pour quoi ?



Karine Lanaute,
Directrice des ressources
humaines

Vous êtes nombreux à vous interroger sur le fonctionnement d'autres services de l'association, sur le métier de vos collègues et à souhaiter découvrir de nouveaux dispositifs d'accompagnement. Certains d'entre vous se posent également des questions sur leur avenir professionnel et envisagent une mobilité dans un autre établissement de l'association. Ce que nous encourageons !

*Le dispositif **Vis mon métier** a été conçu en réponse à ces différentes attentes. Il peut donc concerner chacun d'entre vous, à un moment donné de votre carrière dans l'association. Prenez contact avec votre Responsable RH pour plus d'information !*

Comment se déroule le dispositif ?

- 1 Vous exprimez votre désir de découvrir un métier auprès de votre responsable
- 2 Le responsable et le RRH valident votre demande et la transmettent au siège
- 3 Les équipes RRH identifient le service qui pourra vous recevoir
- 4 Vous êtes accueilli(e) par un(e) collègue afin de découvrir son quotidien lors d'une journée
- 5 A l'issue de l'échange, vous partagez votre expérience, échangez vos impressions avec le service d'accueil, et livrez vos éventuelles propositions pour mieux travailler ensemble



Un salarié d'Aurore témoigne

Azize M., Agent hôtelier au pôle Habitats, a découvert le poste de Maître de maison en pension de famille

« Salarié d'Aurore depuis fin 2016, j'ai souhaité tester le métier de maître de maison qui semblait répondre à mon envie d'évolution. J'ai profité du dispositif Vis mon métier pour me confronter à la réalité de terrain.

Mon Directeur territorial est intervenu pour que je sois accueilli par une autre structure du pôle. L'équipe de la pension de famille m'a très bien reçu. Cette journée m'a permis de connaître les tâches du quotidien d'un maître de maison et de vivre une journée d'immersion de qualité. J'ai pu me projeter sur un poste que j'envisage. Ce fut aussi un temps où j'ai pu créer du lien avec une autre structure du pôle Habitats. L'expérience m'a conforté dans la volonté d'exercer ce métier à long terme ! »